



## LE CONTRAT D'ÉDITION SOUS TOUTES LES COUTURES

Formation à destination des artistes-auteur-ice-s des arts graphiques

Notre édition *La négociation : le guide* devient une formation dans la vraie vie !  
Une maison d'édition vous a proposé un contrat et vous souhaitez faire le point ? Vous ne savez pas ce qu'est une provision pour retour ou une reddition de compte ? Vous recherchez des conseils pour négocier les conditions ? Au cours de cette session, nous proposons de vous donner les clés pour repérer les points essentiels de vos contrats, évaluer la proposition de votre éditeur et appuyer votre négociation.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les bases du droit d'auteur
- Identifier les clauses spécifiques au contrat d'édition
- Proposer des leviers de négociation possibles

### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

#### > Présentation de la formation et recueil des attentes des stagiaires

#### > Les fondamentaux du droit d'auteur et de la cession de droits :

- La notion juridique d'œuvre de l'esprit
- Les droits patrimoniaux et moraux
- Le cadre de la cession des droits patrimoniaux

#### > La contrat d'édition : un contrat spécial

- Le cadre légal du contrat d'édition en France
- Les obligations de l'éditeur et de l'auteur
- Les clauses illégales ou défavorables à repérer
- Les formes de rémunération
- Les principaux leviers de négociation

#### > La vie du livre

- Les redditions de compte
- Les recours en cas de manquement de l'éditeur à ses obligations

Central Vapeur - 2 rue de la Coopérative 67000 STRASBOURG  
coordination@centralvapeurpro.org - [www.centralvapeurpro.org](http://www.centralvapeurpro.org)  
Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, Vol.87 Folio 217- SIRET n°528 431 570 00035

Déclaration d'activité de prestataire de formation de formation : enregistré sous le numéro 44670774167  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



### **Public concerné**

Formation à destination des auteur·ice·s des arts graphiques souhaitant signer un contrat d'édition à compte d'éditeur

### **Intervenante**

**Laure Bettinger** - Formée au droit et à l'administration des activités culturelles à Sciences Po Strasbourg et à l'Université de Nantes, Laure coordonne le service Central Vapeur Pro. Elle est chargée d'accompagner des créateur·ice·s des arts graphiques dans la gestion administrative et juridique de leur activité artistique. Elle anime également des formations auprès d'étudiant·e·s et de professionnel·le·s.

### **Méthode pédagogique**

Formation s'appuyant sur la projection de supports pédagogiques, des études de cas, des questions-réponses

### **Évaluation**

Cas pratique basé sur un exemple de contrat d'édition (objectif : identifier les clauses illégales et les leviers de négociation)

### **Dates, horaires et durée**

Jeudi 10 octobre 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (7 heures)

### **Lieu**

Garage Coop - 2 rue de la Coopérative - 67000 Strasbourg

### **Coût de la formation**

280 €

### **Nombre maximum de participants :**

10

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Nous pouvons adapter les conditions d'accueil et les contenus pour permettre à tous·tes de participer aux formations. Contactez notre référente handicap par téléphone au 07 88 05 98 86 ou par mail à [coordination\(at\)centralvapeurpro.org](mailto:coordination@centralvapeurpro.org), en précisant [Réfèrent handicap] dans l'objet, afin de nous signaler la nature de votre handicap et vos besoins spécifiques.

Central Vapeur - 2 rue de la Coopérative 67000 STRASBOURG  
[coordination@centralvapeurpro.org](mailto:coordination@centralvapeurpro.org) - [www.centralvapeurpro.org](http://www.centralvapeurpro.org)

Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, Vol.87 Folio 217- SIRET n°528 431 570 00035

Déclaration d'activité de prestataire de formation de formation : enregistré sous le numéro 44670774167  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État